

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du vendredi 23 avril 2024

Présents :

Mmes CALBRY Lydie, SANSON Michèle, TOMKOW Annie
MM. BECRET Christian, DERAS Thierry, DUMONT Baptiste

Absents excusés et représentés :

M. Christian SAINT-SANS (pouvoir à M. Christian BECRET)

Secrétaire de séance : Monsieur Christian BECRET

La séance est ouverte à 18h10.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu du conseil municipal du 22 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

2. ANNULATION DE LA DELIBERATION DU 09 FEVRIER 2024.

A la demande de la Préfecture (bureau de l'intercommunalité et du contrôle de légalité) la délibération du 9 février 2024 concernant l'attribution de la subvention au Club des Aînés doit être retirée. Cette délibération est de nature à remettre en cause sa légalité, Mmes CALBRY et TOMKOW faisant partie de l'instance dirigeante de l'association n'auraient dû prendre part ni au débat ni au vote.

3. DELIBERATION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CLUB DES AINES.

Mmes CALBRY Lydie et TOMKOW Annie sortent de la salle du conseil.

Décision du conseil municipal : Adopté à l'unanimité.

4. DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A CONTRESIGNER LE BON DE COMMANDE DU FEU D'ARTIFICE DU 13 JUILLET PROCHAIN.

Cette délibération consiste à autoriser le maire à contresigner le bon de commande de la commune de Saint Aubin le Cauf et à régler 50 % de la facture dès réception pour le spectacle pyrotechnique qui aura lieu le 13 juillet 2024. Cet évènement ayant rencontré un franc succès en 2023, les 2 communes ont décidé de le mutualiser à nouveau en 2024 afin d'en réduire le coût.

Décision du conseil municipal : Adopté à l'unanimité.

5. DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A SIGNER L'AVANT-PROJET 2024 DU SDE 76.

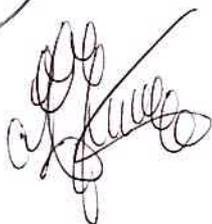
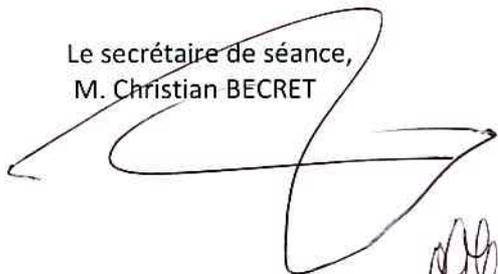
Délibération autorisant le maire à signer l'avant-projet 2024 préparé par le SDE-76 concernant le remplacement de l'éclairage public de la commune en 2025 par des lanternes à LED beaucoup moins énergivores.

Coût global de l'opération = 124 632,00 € TTC
Reste à charge pour la commune = 47 004,50 € TTC

Décision du conseil municipal : Adopté à l'unanimité.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h30.

Le secrétaire de séance,
M. Christian BECRET



Le Maire,
M. Bernard TOMKOW

